Image not found or type unknown

Devis complémentaire suite casse au démontage

Par **flo_4573**, le **07/04/2016** à **10:09**

Bonjour,
J'ai déposé mon A6 chez Audi pour une réparation d'un soufflet de cardan (devis de 148 € pièce et main d'oeuvre) avec un ordre de réparation que j'ai signé.
Mon véhicule a 260.000 km et, au cours du démontage, la vis s'est cassée entraînant le remplacement du support et du carter. Audi m'a donc contacté en me signalant qu'ils avaient établi un nouveau devis (765 € à présent) car cela était imprévisible de par la vis qui était grippée due à l'usure du véhicule.

J'ai donc donné mon accord de réparation car mon véhicule se trouve de ce fait immobilisé mais ma question est de savoir si la suite des travaux est bien à ma charge car les nouvelles pièces à changer n'étaient pas en cause à l'origine et sont la conséquence du démontage. Alors vétusté ou pas, à qui revient la responsabilité dans ce cas ?

Merci pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés